



## Note technique relative à la comptabilisation des participations ETHIASCO

### A. Comptabilité communale :

#### 1. **Création d'un subside pour le montant des participations octroyées en fonction des cotisations « accidents du travail » de l'année N-1**

- Comptabilité budgétaire : droit constaté au code économique **560-52** : Participation en capital des entreprises pour investissements
- Comptabilité générale :
  - D 41301 : Subsidés d'investissement en capital, dons et legs
  - C 15111 : Subside d'investissement, dons et legs en capital des entreprises privées.

#### 2. **Souscription des participations :**

- Comptabilité générale :
  - D 28221 : Participations dans des entreprises privées
  - C 28222 : Participations à libérer dans des entreprises privés

#### 3. **Libération :**

- Comptabilité budgétaire : imputation au code économique **816-51** : Libération des participations dans les entreprises privées
- Comptabilité générale :
  - D 28222 : Participations à libérer dans des entreprises privés
  - C 46701 : Participations à payer

#### 4. **Solde des pièces budgétaires :**

- Comptabilité générale :
  - D 46701 : Participations à payer
  - C 55700 : Caisse du receveur (Trésorerie interne)
  
- D 55700 : Caisse du receveur (Trésorerie interne)
- C 41301 : Subsidés d'investissement en capital, dons et legs



**5. Réduction totale du subside au 31/12 en une fois du fait du non amortissement des participations :**

- Comptabilité générale :  
D 15117 : Réduction des subsides d'investissement, dons et legs en capital des entreprises privées  
C 77361 : Réduction exceptionnelle des subsides d'investissement

**B. Comptabilité des CPAS :**

**1. Création d'un subside pour le montant des participations octroyées en fonction des cotisations « accidents du travail » de l'année N-1**

*Problème au niveau des plans comptables des CPAS, il n'y a pas de subsides reçus des entreprises, mais uniquement du pouvoir central ou des organismes de droit public.*

- Comptabilité budgétaire : droit constaté au code économique 68500/51 : Subside en capital des organismes de droit public pour investissements spécifiques.
- Comptabilité générale (on préfère prendre un compte approximatif de subside d'investissement au passif du bilan qu'un compte précis mais qui mouvemente les produits du compte de résultats) :  
D 2920700 : Promesse de subside en capital des organismes de droit public pour investissement spécifique.  
C 1510300 : Subsides en capital des organismes de droit public pour investissement spécifique.

**2. Souscription et libération :**

- Comptabilité budgétaire : engagement définitif au code économique 81800/51 : Participation dans le capital des entreprises privées
- Comptabilité générale :  
D 2820000 : Participations dans le capital d'entreprises privées  
C 4700000 : Participations à payer



### 3. Solde des pièces budgétaires :

- Comptabilité générale :

D 4700000 : Participations à payer

C 5780000 : Caisse (Trésorerie interne)

D 4110000 : Créance sur subside à recevoir

C 2920700 : Promesse de subside en capital des organismes de droit public pour investissement spécifique.

D 5780000 : Caisse (Trésorerie interne)

C 4110000 : Créance sur subside à recevoir

### 6. Réduction totale du subside au 31/12 12 en une fois du fait du non amortissement des participations :

- Comptabilité générale :

D 1510900 : Subsidés en capital des organismes de droit public - Réduction

C 7430000 : Réduction des subsidés en capital des organismes de droit public.